



ETRIS BANK 
In step with your business.

DOSSIER D'INFORMATION INVESTISSEUR



Dans le cadre de la réglementation générale de l'AMF et conformément aux règles, nous vous remercions de bien vouloir compléter votre Dossier d'Information Investisseur et pour se faire, nous vous remercions de bien vouloir :

1. Signer le présent Dossier d'Information Investisseur
2. Transférer une copie lisible recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité.
3. Transférer une copie lisible de votre justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
4. Pour les personnes morales, transférer un extrait Kbis de datant de moins de 3 mois.

Nous vous adresserons un email confirmant la bonne réception et la validation de votre Dossier d'Information Investisseur.

NOTE D'INFORMATION LEGALE

ETRIS BANK GMBH, ci-après le « **Conseiller en Investissements** » vous assiste dans des opérations de prise de participation ou d'apport en fonds propres et quasi fonds propres au sein de sociétés (ci-après l'« Investissement »).

Nous vous remercions, avant tout investissement, de bien vouloir prendre connaissance des différents éléments contenus dans ce dossier.

Aucun frais ne vous sera facturé, le conseiller en Investissements se rémunère par une commission versée par l'Emetteur en cas de souscription d'un contrat par son intermédiaire. Les souscripteurs n'auront pas à payer de frais au conseiller en Investissements.

LE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS

Dénomination sociale : ETRIS BANK GMBH

Adresse du siège social : Dieselstrasse 45

Ville : 42389 WUPPERTAL

Pays : Allemagne

Nature d'autorisation : Passeport européen en entrée

Date d'autorisation/enregistrement : 01/07/2013

Identifiant REGAFI : 54533

Article L 547-1 du Code monétaire et financier

Les conseillers en investissements sont les personnes morales exerçant à titre de profession habituelle une activité de conseil en investissement portant sur des offres de titres de capital et de titres de créance définis par décret, réalisées dans les conditions fixées au 1 bis ou au 2 du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, soit au moyen d'un site internet ou auprès des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre.

L'activité exercée par les conseillers en investissements porte également sur les offres de minibons mentionnés à l'article L. 223-6. Ils exercent alors une activité identique à celle prévue au 5 de l'article L. 321-1 s'agissant des titres financiers.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

ETRIS BANK GMBH, est une société Gesellschaft mit beschränkter Haftung située à Dieselstraße 45, 42389 Wuppertal, Allemagne, identifiée au LEI sous le numéro 529900FWPX4ZEDGW7972, BRC : RA000369 et immatriculée avec l'identifiant HRB 23425.

ETRIS BANK GMBH est enregistrée auprès de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et de la REGAFI, le registre des agents financiers avec le numéro 54533.

ETRIS BANK GMBH a été fondée par E / D / E. ETRIS Bank propose des solutions de paiement, de financement d'entreprise et de financement des investissements (prêts d'investissement à moyen et long terme, qui peuvent également inclure des financements publics) adaptées aux besoins des entreprises. Elle accompagne ses clients dans des investissements immobiliers et financiers sur l'Europe et à l'international.

ETRIS BANK GMBH participe au système de garantie des dépôts de l'Allemagne. Ce système de garantie des dépôts s'applique à tous les comptes de dépôts ouverts par des particuliers, des entreprises et couvre jusqu'à 100 000 EUR par banque et par déposant. ETRIS Bank GmbH est membre de l' Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH (EdB) et y contribue.

GARANTIES

ETRIS BANK GMBH permet une garantie des dépôts de tous les comptes ouverts dans son établissement par des particuliers ou entreprises à hauteur de 100 000 EUR par compte. Concernant le projet d'Emprunt Obligataire, la garantie des fonds sera appliquée par le nantissement d'un bien par l'Emetteur de l'obligation correspondant à l'investissement et au capital du souscripteur.

Les équipes de ETRIS BANK GMBH sont à votre disposition pour vous présenter les détails propres à chaque projet par email.

I. Nature de la mission principale

Le Conseiller en Investissements, vous proposera des sociétés qu'il aura sélectionnées après une analyse et des dues diligences. Vous pouvez retrouver l'ensemble des conditions dans le contrat d'Emprunt obligataire.

Le Conseiller en Investissements assurera également la gestion et le suivi des bulletins de souscription.

II. Déroulement de la mission

- Entrée en contact de l'investisseur avec ETRIS BANK GMBH
- Acceptation par l'investisseur des termes du contrat
- Signature de la présente convention et de l'accord de confidentialité
- Accompagnement et conseil dans le placement financier et notamment dans l'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres.
- Rédaction du rapport de mission par le Conseiller en Investissements Financiers.

III. Information sur les garanties

L'investisseur reconnaît avoir été informé par le conseiller en investissements que son investissement n'est pas risqué, et comprend une garantie de capital et des dividendes. Le conseiller en investissement reconnaît avoir présenté le contrat d'emprunt obligataire au souscripteur afin de lui expliquer la garantie de ses fonds.

Le conseiller en investissement déclare avoir prévenu et expliqué au souscripteur la différence de garantie entre les différents projets d'emprunt obligataire. Certains projets n'ont pas de garantie en capital lorsque la société a un projet de construction ou une promotion immobilière en cours de construction. Pour les autres projets, il existe une garantie en capital si le projet d'emprunt obligataire porte sur un bien existant qui permet le nantissement d'un bien à sa valeur réelle permettant un dépôt de garantie pour l'équivalent du capital investi.

IV. Modalités d'information de l'investisseur

Le Conseiller en Investissements et ses équipes se tiennent à la disposition des investisseurs pour toute demande d'informations relative aux projets, aux modalités de l'investissement, au suivi de l'activité et aux modalités de sortie.

Le Conseiller en Investissements est tenu au respect du secret professionnel.

V. Rémunération du conseiller en investissements

Investissement en actions ou obligations dans des société

- Un pourcentage du montant des souscriptions effectuées sera perçu par ETRIS BANK GMBH

Investissement en actions ou obligations dans de la promotion immobilière

- Un pourcentage du montant des souscriptions effectuées sera perçu par ETRIS BANK GMBH

VI. Engagement de confidentialité

L'investisseur, préalablement à la consultation des documents du Conseiller en Investissements et relatifs à chaque société en financement, prends les engagements suivants :

- L'investisseur s'engage à considérer comme strictement confidentielle, toute information qui sera portée à sa connaissance à l'occasion de l'analyse des dossiers des sociétés.
- L'investisseur s'engage à ne divulguer les informations obtenues à aucun tiers, sans accord écrit préalable de la société.
- L'investisseur s'engage à ne pas utiliser les informations à des fins autres que celle liées à l'investissement en financement.
- L'investisseur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de préserver la confidentialité des informations communiquées et à détruire dans les meilleurs délais tous les documents, les photocopies de documents ou autres informations écrites en sa possession en cas de renonciation à son projet d'investissement.

Le présent engagement de confidentialité est valable pour une durée de cinq ans à compter des présentes.

VII. Droit de rétractation

L'investisseur dispose d'un droit de rétractation au présent contrat, sans motif, pendant un délai de quatorze jours à compter de sa signature. Pour exercer ce droit, un formulaire est à votre disposition sur simple demande à votre conseiller.

VIII. Date et signature des parties

L'investisseur certifie l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et s'engage à signaler toute modification dans sa situation personnelle qui pourrait notamment avoir une influence sur ses objectifs d'investissement.

Fait à,

**Le Conseiller en Investissements
ETRIS BANK GMBH**

Le souscripteur

Représenté par Monsieur Christoph FEIL



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Achat Obligation

ORDRE D'ACHAT

(Réception – Transmission d'Ordres)

Personne physique

Etat Civil : je(nous) soussigné(s)

N° Client :

Monsieur Madame Monsieur & Madame Indivision
Nom d'usage (souscripteur) :
Nom de famille :
Prénom :
Nationalité : Né(e) le :
À : Dpt. : Pays :

Monsieur Madame Indivision
Nom d'usage (co-souscripteur) :
Nom de famille :
Prénom :
Nationalité : Né(e) le :
À : Dpt. : Pays :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime matrimonial :

Communauté universelle Séparation de biens ou pacsé(e) sans contrat
 Communauté réduite aux acquêts ou marié(e) sans contrat Participation aux acquêts

Capacité juridique :

Majeur(e)
 Majeur(e) incapable
 Mineur(e) sous administration légale
 Mineur(e) sous contrôle judiciaire

Adresse personne physique ou morale : Code postal :

Ville : Pays : N° de téléphone :

N° de téléphone portable : Email :

Ce numéro de portable et cette adresse email seront utilisés pour vous donner accès à votre plateforme extranet client.

Résidence fiscale : France Autre (précisez) :

Souscription : déclare(ons) souscrire à

Nom de l'investissement	Nombre	Montant unitaire en forint	Montant total

Origine des fonds : Épargne Héritage Vente (Immobilier, actifs, etc) Autres

Pour quelle raison souhaitez vous investir ?

Quel est le montant de votre épargne et de vos placements ?

Montant de l'acquisition en toutes lettres :

Règlement : Par virement bancaire

Distribution des revenus : Trimestriel Mensuel

Imposition des revenus : Prélèvement à la source Imposition au barème progressif

- Emetteur : Etris Bank Gmbh
- Produit : Emprunt Obligataire BUD
- Montant de l'obligation : 8 775 000.00 HUF
- Date d'émission de l'obligation : Septembre 2020
- Durée : 60 mois
- Revenus / an : 1 326 780.00 HUF soit 110 565.00 HUF par mois
- Risques : Capital garanti à 100% par un nantissement
- Date d'entrée en jouissance : immédiat
- Frais de souscription : Aucun
- Frais de cession à échéance : Aucun
- Frais de cession anticipée : 1%
- Remboursement de capital : Sous 7 jours ouvrés

Paiement du montant total de mon ordre par virement (Cf document en pièce jointe)

J'atteste :

- avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription.
- avoir connaissance du rendement annuel garanti.
- être informé(s) que Etris Bank Gmbh prend en charge la cession intégrale de vos obligations lors de votre demande de cession. Aucun frais n'est appliqué lors de la souscription ou la cession à date d'échéance du contrat.
- Je donne mandat à la société Etris Bank Gmbh qui accepte, aux fins, en mon nom et pour mon compte, dès l'exécution de mon ordre d'accomplir toutes formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du gestionnaire.

Important :

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de l'achat est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est établi par un tiers différent de l'acquéreur, il convient de joindre au présent bulletin un justificatif.

Fait à :

Le :

Signature du souscripteur :

Pour Etris Bank Gmbh
Christophe FEIL
Signature :

